

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111215-2011_A165-DE
Date de télétransmission : 03/01/2012
Date de réception préfecture : 03/01/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2011_A165

OBJET : Motion en faveur d'une politique commune européenne sur le maintien de la régulation des droits de plantations de vignes et de son application effective

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DRAOUZIA Dahbia – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – HAMARD OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LARNAUDIE Patricia – LÉGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERSALI Malik – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – PORTE Henri-Michel – RIVET-JOLIN Catherine – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SUSINI Jules – TAULAN Francis – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie – LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger – AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette – BENON Charlotte donne pouvoir à TAULAN Francis – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira – DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean – DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard – DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard – GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique – PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel – TERME Françoise donne pouvoir à DRAOUZIA Dahbia

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BRAMI Héliot – CHORRO Jean – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – MATAS Henri – MOHAMMEDI Amaría – POTIE François – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Christian BURLE donne lecture de la motion ci-jointe.

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Maryse JOISSAINS MASINI

Co-rapporteur : Christian BURLE

Objet : Motion en faveur d'une politique commune européenne sur le maintien de la régulation des droits de plantations des vignes et de son application effective
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Motion en faveur du maintien de la régulation des droits de plantations des vignes et de son application effective.

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) nous a alerté à propos d'une délibération de la Communauté Européenne qui, à partir du 1^{er} Janvier 2016, va rendre totalement libre la plantation des vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne.

Cette décision provoque une très vive opposition de toutes les organisations viticoles européennes en raison des conséquences prévisibles sur toute la filière viticole.

Je vous propose d'apporter notre soutien à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin en adoptant la présente motion.

Je vous propose que la régulation des droits de plantation de vignes soit incluse dans la négociation de politique agricole commune pour motiver les pays de l'Union Européenne.

VU l'exposé des motifs ;

VU la proposition de motion présentée par l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV).

Au vu de ce qui précède, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la motion en faveur du maintien de la régulation des droits de plantations des vignes et de son application effective,
- **DEMANDER** au gouvernement et au chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant la fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée.
- **INVITER** le Parlement Européen à user de ses pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques pour faire aboutir ce dossier au plus vite.
- **DEMANDER** l'adhésion de la Communauté du Pays d'Aix à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin.

**MOTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX EN FAVEUR D'UNE
POLITIQUE COMMUNE EUROPEENNE SUR LE MAINTIEN DE LA REGULATION DES
DROITS DE PLANTATIONS DES VIGNES ET DE SON APPLICATION EFFECTIVE**

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} juillet 2016,

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union Européenne depuis les années 1970,

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques,

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur,

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens,

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production,

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013,

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016, (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc...) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir,

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande,

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire,

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier,

Nous, Elus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée,

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions,

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative,

Appelons le Parlement Européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite.

OBJET : Motion en faveur d'une politique commune européenne sur le maintien de la régulation des droits de plantations de vignes et de son application effective

Vote sur la motion

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la motion ci-jointe et la transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

03 JAN. 2012

